



Charte de l'éthique du sport

Administration / Chartes

N.B: Afin d'alléger le texte, toutes les dénominations sont déclinées au masculin. Elles comprennent cependant également le féminin.

Vu l'art. 4 des Statuts du Club de natation Sierre,

Vu les neuf principes de la Charte d'éthique du sport de Swiss Olympic, le CNS arrête :

Les neuf principes de la charte d'éthique du sport

- 1. Traiter toutes les personnes de manière égale**
La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.
- 2. Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social**
Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.
- 3. Favoriser le partage des responsabilités**
Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.
- 4. Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener**
Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.
- 5. Éduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement**
Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.
- 6. S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel**
La prévention s'effectue sans faux tabous : être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.
- 7. S'opposer au dopage et aux toxicodépendances**
Informé sans relâche et réagir immédiatement en cas de consommation, d'administration ou de diffusion de produits dopants
- 8. Renoncer au tabac et à l'alcool pendant le sport**
Dénoncer le plus tôt possible les risques et les effets engendrés par la consommation de tabac et d'alcool. Observer une période sans tabac avant, pendant et après le sport, c.-à-d. une heure avant jusqu'à une heure après l'effort physique. Les locaux et les manifestations du Club sont non-fumeurs.
- 9. S'opposer à toute forme de corruption**
Promouvoir et exiger la transparence des processus et des décisions. Réglementer et rendre systématiquement publics les conflits d'intérêt, les cadeaux, les finances et les paris.